



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi 20 juin 2022, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 75, chemin des Galènes-Bleues

- L'objet est de régulariser un bâtiment dont le mur avant n'est pas parallèle ou sensiblement parallèle à la ligne avant du terrain, alors que le *Règlement de zonage*, prescrit que le mur avant d'un bâtiment principal doit être parallèle ou sensiblement parallèle à la ligne avant du terrain.

Adresse : 53, avenue de l'Église

- L'objet est d'autoriser l'implantation d'une aire de stationnement empiétant de 5,3 mètres devant la façade du bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage* prescrit un empiètement maximal de 2,5 mètres.

Adresse : 56, chemin Gobeille

- L'objet est d'autoriser un bâtiment principal ayant :
 - une façade principale ne possédant aucune des caractéristiques requises pour ce type de façade alors que le *Règlement de zonage* prescrit que la façade principale doit être munie d'une porte d'entrée, d'une fenêtre et d'au moins un élément supplémentaire (une saillie, deux types de revêtement extérieur ou un même revêtement mis en place à la verticale et à l'horizontale);
 - une marge avant de 1,6 mètre alors que le *Règlement* prescrit une marge avant minimale de 9 mètres.

Adresse : Chemin Foisy (Lots 5 165 784, 5 165 809 et 5 165 828)

- L'objet est d'autoriser la création du lot 6 471 984 ayant une largeur frontale 17,12 mètres alors que le *Règlement de zonage* prescrit une largeur frontale minimale de 20 mètres.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 1^{er} juin 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA